



Encore des élections des représentants du personnel !

[Décryptage pour les élections du 20 au 27 juin 2023 \(conseils de centres et d'administration\)](#)

Les collègues représentants du personnel siègent et vous représentent au :

- **Conseil de centre (CC)**, trois à quatre réunions par an et renouvellement des représentants du personnel par élection tous les trois ans. Le Conseil de centre délibère sur le SRGS ainsi que ses annexes, les documents de gestion durable, mais aussi sur les programmes régionaux de développement. Le conseil oriente les activités en région, avec des conséquences sur les conditions d'emploi des personnels. **Un seul représentant du personnel titulaire siège au CC**, qui peut être remplacé par son suppléant.
- **Conseil d'administration (CA)**, trois réunions par an et renouvellement des représentants du personnel par élection tous les trois ans. Le Conseil d'administration délibère sur des questions relatives à la politique et au fonctionnement de l'Établissement, certaines peuvent concerner les conditions d'emploi du personnel (COP, plan d'action, moyens humains, ...). **Deux représentants titulaires siègent au CA**, et leurs deux suppléants.

A la différence des autres élections de représentants du personnel (Commissions Consultatives Locales et Comité Social d'Administration (CSA)), **vous ne voterez pas pour des candidats mais pour des organisations syndicales (OS)**.

En région, **l'OS qui obtiendra la majorité des suffrages désignera la, ou le collègue, qui vous représentera au conseil de centre, ainsi que son(sa) suppléant(e)**.

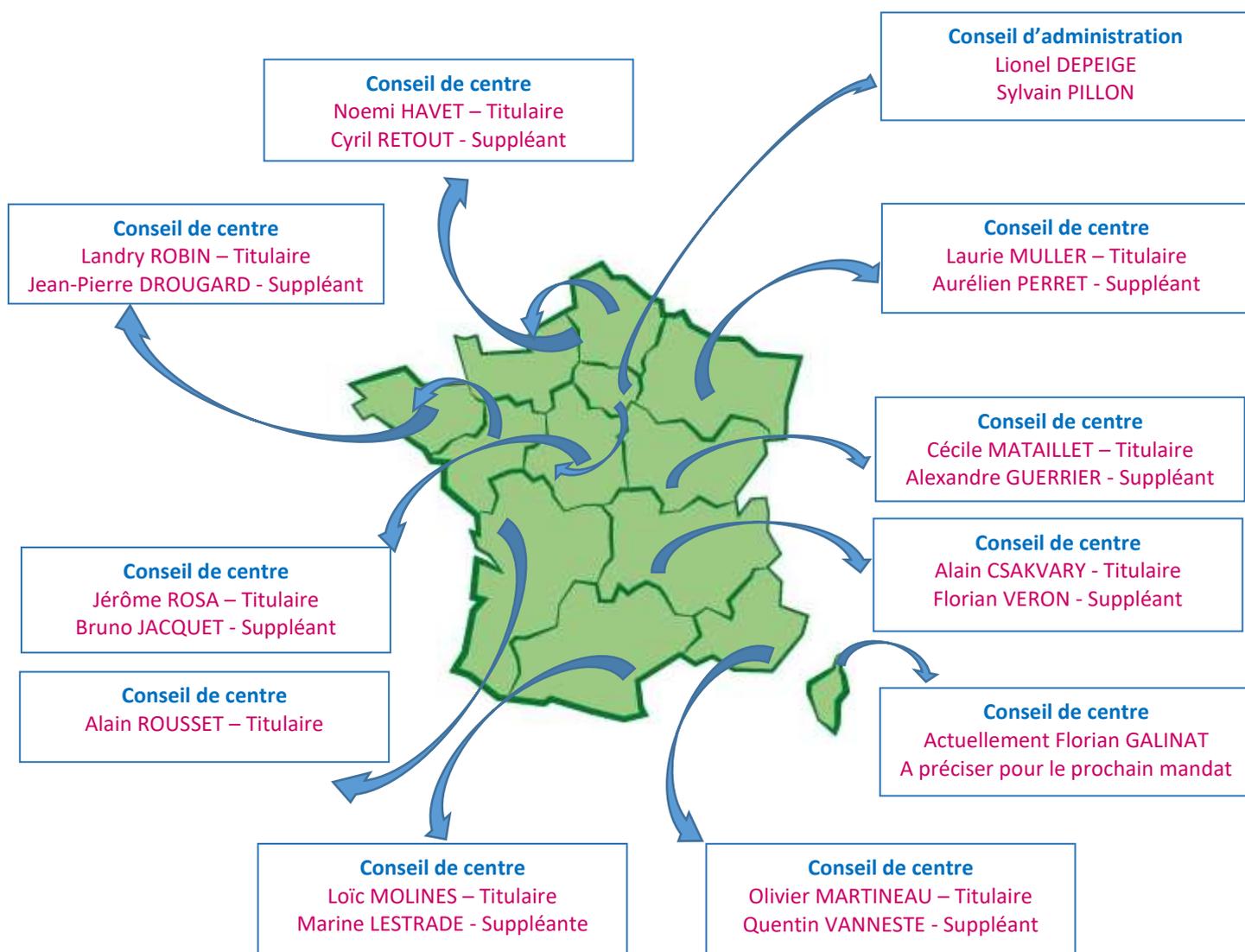
En revanche, pour déterminer les conseillers qui siègeront au conseil d'administration, c'est la règle du scrutin majoritaire au plus fort reste qui sera utilisée. En conséquence, **chaque OS qui totalisera au moins 25 % de vos suffrages au niveau national, obtiendra l'un des deux sièges et désignera un collègue pour les occuper, ainsi que son suppléant**.

Aujourd'hui pour l'UNSA, c'est **Lionel Depeige** (titulaire) et **Sylvain Pillon** (suppléant) qui portent votre voix au CA du CNPF. Par exemple, au conseil du 18 avril dernier, des moyens humains supplémentaires ont été demandés au ministre Marc Fesneau pour faire face à l'accroissement de nos missions et de notre charge de travail.

Vous n'êtes pas convaincus de l'utilité de voter ou vous hésitez encore entre les candidatures ?

En toutes transparences nous tenions à vous présenter les collègues de toutes catégories d'emploi, qui seraient désignés grâce à votre soutien à l'UNSA.

Vous les connaissez et ils auront à cœur de vous défendre. Si vous avez besoin de plus informations n'hésitez pas à nous contacter.



L'UNSA, le syndicat proche de vous

